

« UNE FAÇON PERVERSE DE

Pour Pierre Galand, président de l'Association Belgo-Palestienne, l'adoption de la définition de l'IHRA s'inscrit dans une stratégie de l'Etat d'Israël qui vise à le placer au-dessus du droit international.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Pierre Galand est un des fondateurs de l'Association belgo-palestienne (ABP), qu'il préside depuis 1986. A ce titre, le 3 juin 2017, il commentait l'adoption par le Parlement européen d'une résolution invitant les Etats membres à « adopter et à appliquer » la définition de l'antisémitisme utilisée par l'IHRA (lire en p. 6) : « *In cauda venenum, la résolution stipule aussi que critiquer Israël constitue un acte d'antisémitisme ! (...) Lorsqu'un Parlement, celui de l'Europe, en arrive à un tel déni de droit - la liberté d'expression étant une valeur fondant toute démocratie - on ne peut que s'indigner et se révolter de ce qu'il se trouve une majorité pour adopter une telle résolution, sous la pression, le harcèlement même de réseaux de lobbyistes à la solde d'Israël.* » (1)

A ceux qui voudraient dépeindre les militants pro-palestiniens comme des individus unilatéralement « obsédés » par l'Etat d'Israël, le parcours de Pierre Galand offre un démenti cinglant. Ses engagements ont été bien au-delà du seul soutien aux droits du peuple palestinien. Parmi beaucoup d'autres, il s'est notamment investi dans le Comité national Chili (1973), le soutien au peuple sahraoui, en passant par la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud (1985-1988). De 2003 à 2007, il a également été sénateur



Pierre Galand

président de l'ABP dans un débat public était de nature calomnieuse, affirmant qu'à travers celle-ci, selon lui, Pierre Galand « *renouait avec l'antienne antisémite du Juif éternel apatride* » (2).

Ensemble ! : Comment l'ABP se positionne-t-elle par rapport aux résolutions parlementaires qui recommandent l'adoption de la définition de l'IHRA ? Par ailleurs, comment réagissez-vous face à d'éventuels dérapages antisémites dans des actions que vous organisez ?

Pierre Galand : Tout d'abord, je voudrais préciser que l'ABP ne s'exprime pas au nom des Palestiniens. Nous nous employons à soutenir leurs justes revendications, et à soutenir leur droit à l'autodétermination. Notre engagement se fonde sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et sur le droit international. Concernant l'antisémitisme, la charte qui lie nos membres précise que les personnes qui professeraient une idéologie antisémite seront exclues de l'association. Dans nos propos, dans nos publications, on ne trouve pas la moindre trace d'antisémitisme. Si, dans un débat ou une manifestation publique organisée par nos soins, une personne extérieure à l'association tenait un propos antisémite, nous réagirions immédiatement, et nous corrigerions la chose. En tant qu'association, nous ne sommes responsables que des actes que nous posons. Si, par exemple, dans une manifestation de rue dont nous prenons l'initiative, certains participants extérieurs à l'association brûlent un drapeau israélien, c'est une modalité d'expression qui n'est pas la nôtre, dont nous nous distançons, mais elle ne relève pas de notre responsabilité. Pour ce qui concerne l'antisionisme, l'ABP considère que c'est une opinion, que certains de nos membres (dont je suis) partagent, et que d'autres ne partagent pas.

Quant aux résolutions parlementaires qui prônent l'adoption de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, nous regrettons leur vote sur ce point, constatant que cette définition vise à assimiler certaines critiques de l'Etat d'Israël à de l'antisémitisme. L'élaboration et la promotion de définitions de ce type est un

Le gouvernement israélien veut discréditer les mouvements de solidarité avec les Palestiniens

coopté du PS, et, de 2006 à 2014, président du Centre d'Action Laïque. Dans le cadre de sa militance pro-palestinienne, Pierre Galand a lui-même été victime d'accusations calomnieuses d'antisémitisme. Par exemple, en 2002, M. Joël Rubinfeld, qui fut président du CCOJB de 2007 à 2010, et est toujours président de la Ligue Belge contre l'Antisémitisme, a déclenché une polémique publique qui a duré sept ans par la voie judiciaire. En l'occurrence, M. Rubinfeld voulait faire reconnaître par la justice qu'une déclaration du pré-

FAIRE GLISSER LE DÉBAT »

des effets de la radicalisation des gouvernements israéliens, qui a débuté avec la provocation de Sharon sur l'Esplanade des Mosquées, en 2000, et s'est poursuivie, d'une façon décuplée, avec le retour de Netanyahu au pouvoir en 2009. Il y a eu, depuis lors, un retournement de l'opinion publique européenne en faveur des Palestiniens, et le gouvernement israélien est passé à l'offensive pour porter le discrédit sur les mouvements de solidarité avec les Palestiniens. Un des indicateurs en est, par exemple, la violence des attaques menées à partir de 2009 par celui-ci et des associations pro-israéliennes contre le juge, Richard Goldstone, qui avait été chargé par l'Onu de remettre un rapport sur l'opération militaire israélienne « plomb durci » contre Gaza. Tout cela a également pris de l'ampleur avec le Mouvement Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS). Celui-ci a été lancé, en 2005, par 175 associations palestiniennes,

M. Rubinfeld m'a entraîné en justice pendant sept ans avec l'intention de me nuire

et a depuis lors connu un large retentissement international. Une autre forme de cette offensive, qui fait flèche de tout bois, est le soutien et l'encadrement idéologique qu'Israël donne à certains mouvements évangélistes, y compris en Belgique, pour qu'ils adhèrent à la croyance que le Messie reviendra sur terre lorsque le peuple juif sera de retour à Jérusalem et occupera l'ensemble des terres bibliques. Quand, en février 2019, le président français Emmanuel Macron déclare, au dîner du Crif, que « l'antisionisme est l'une des formes modernes de l'antisémitisme », ou quand le Bundestag allemand adopte, en mai 2019, une résolution condamnant le BDS comme étant antisémite, cela participe également de cette stratégie qui vise à redéfinir et à instrumentaliser l'antisémitisme au service de la politique de l'Etat d'Israël.

Le gouvernement israélien profite d'un momentum qui lui est favorable pour mener ses attaques, abuser de sa position de force pour mener le plus loin possible la colonisation de l'ensemble de la terre d'Eretz Israël, et se positionner au-dessus du droit international. Entretenir la confusion entre antisémitisme et antisionisme, porter le discrédit sur le mouvement de solidarité avec les Palestiniens, cela fait partie des instruments d'Israël pour la réalisation de cet objectif politique. Cela introduit beaucoup de confusion, tant sur l'antisémitisme réel, qu'il faut combattre, que sur la façon de régler un conflit international comme celui qui oppose les Palestiniens et l'Etat d'Israël. Assimiler des critiques de l'Etat d'Israël à de l'antisémitisme, c'est une façon perverse de faire glisser le débat dans un autre registre, qui ne laisse guère entrevoir une résolution de ce conflit. Nos hommes politiques

devraient être capables d'entendre que demander à Israël de respecter le droit international, ce n'est ni de l'antisémitisme, ni vouloir la disparition de l'Etat d'Israël. Tout cela me rappelle les années 1980, quand on promouvait le boycott des produits de l'apartheid sud-africain : nous avons également dû faire face à des campagnes de décrédibilisation similaires. Ça n'a pas empêché le mouvement de croître et finalement d'amener l'UE à « prendre des mesures » vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

En tant que président de l'ABP, vous avez vous-même déjà subi des accusations calomnieuses d'antisémitisme, notamment de M. Rubinfeld...

Un procès m'a en effet été intenté par M. Rubinfeld qui m'a entraîné en justice pendant sept ans, de la première instance à la Cour de cassation, en passant par la Cour d'Appel, avec l'intention de me nuire, et qui comportait des accusations d'antisémitisme. Les faits en cause s'étaient produits en 2002, lors d'un débat organisé par Ecolo. Au cours de cette conférence, je me suis adressé à une partie du public, qui avait manifestement été mobilisée par les milieux pro-israéliens proches de M.

Rubinfeld, en leur faisant remarquer : « Vous êtes sensibles à la défense d'Israël, vos familles ayant souvent été victimes de la Shoah. Admettez que vous avez un lien personnel avec une des parties en cause dans le conflit israélo-palestinien. Ce n'est pas mon cas, par le hasard de mon histoire personnelle, je suis un "belgo-belge" sans aucun lien personnel qui me relie à la Palestine. » Cette simple déclaration m'a valu sept années de procès et une répétition d'accusations infamantes d'antisémitisme de M. Rubinfeld. Le premier à avoir dit « Il se trompe complètement », c'est M. Philippe Markiewicz, alors président du CCOJB, et avec qui je partageais la tribune lors de ce débat. J'ai gagné le procès dans toutes les instances, mais ça a duré sept ans. Aujourd'hui, après avoir été président du CCOJB et puis vice-président du Parti Populaire, M. Rubinfeld s'est érigé en président de la Ligue belge contre l'antisémitisme (LBCA). En 2019, Simon Moutquin s'est présenté aux élections fédérales sur la liste d'Ecolo, alors qu'il avait assumé des responsabilités dans le mouvement BDS Belgique lorsqu'il travaillait à l'ABP. Cela lui a valu, à la veille des élections, une attaque infamante la LBCA de M. Rubinfeld, prétendument au nom de la lutte contre l'antisémitisme (3). L'histoire semble se répéter. Mais Simon Moutquin a été élu, cette insinuation honteuse et téméraire ne semble pas avoir eu beaucoup d'impact sur ses électeurs. □

(1) Pierre Galand, Ils ont osé!, in Palestine - Bulletin de l'Association Belgo-Palestinienne, n°72., avril 17.

(2) Joël Rubinfeld, Les habits neufs de l'antisémitisme en Belgique, 12.09.04

(3) LBCA, Ecolo, le ver est dans le fruit. 23.05.19